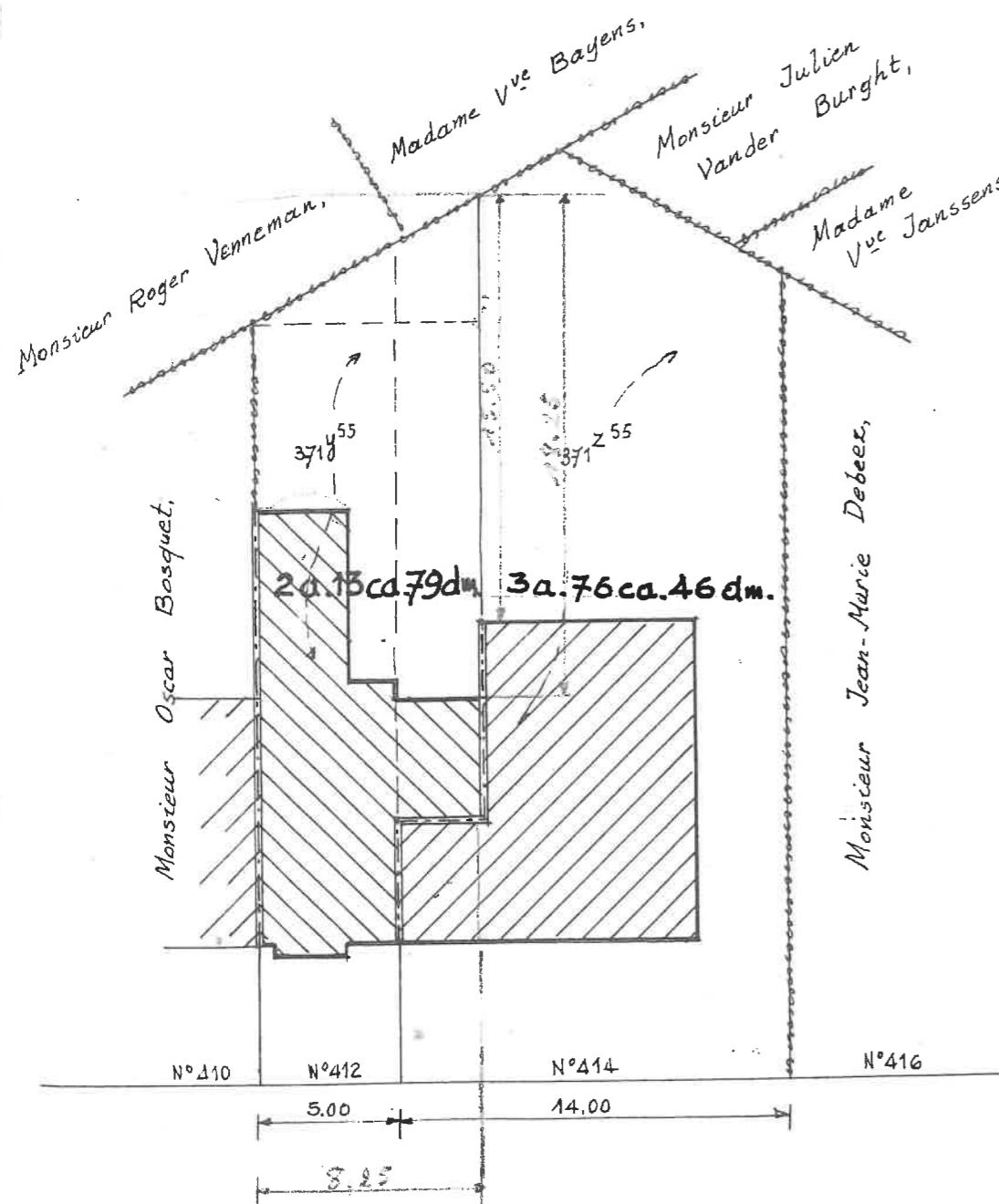


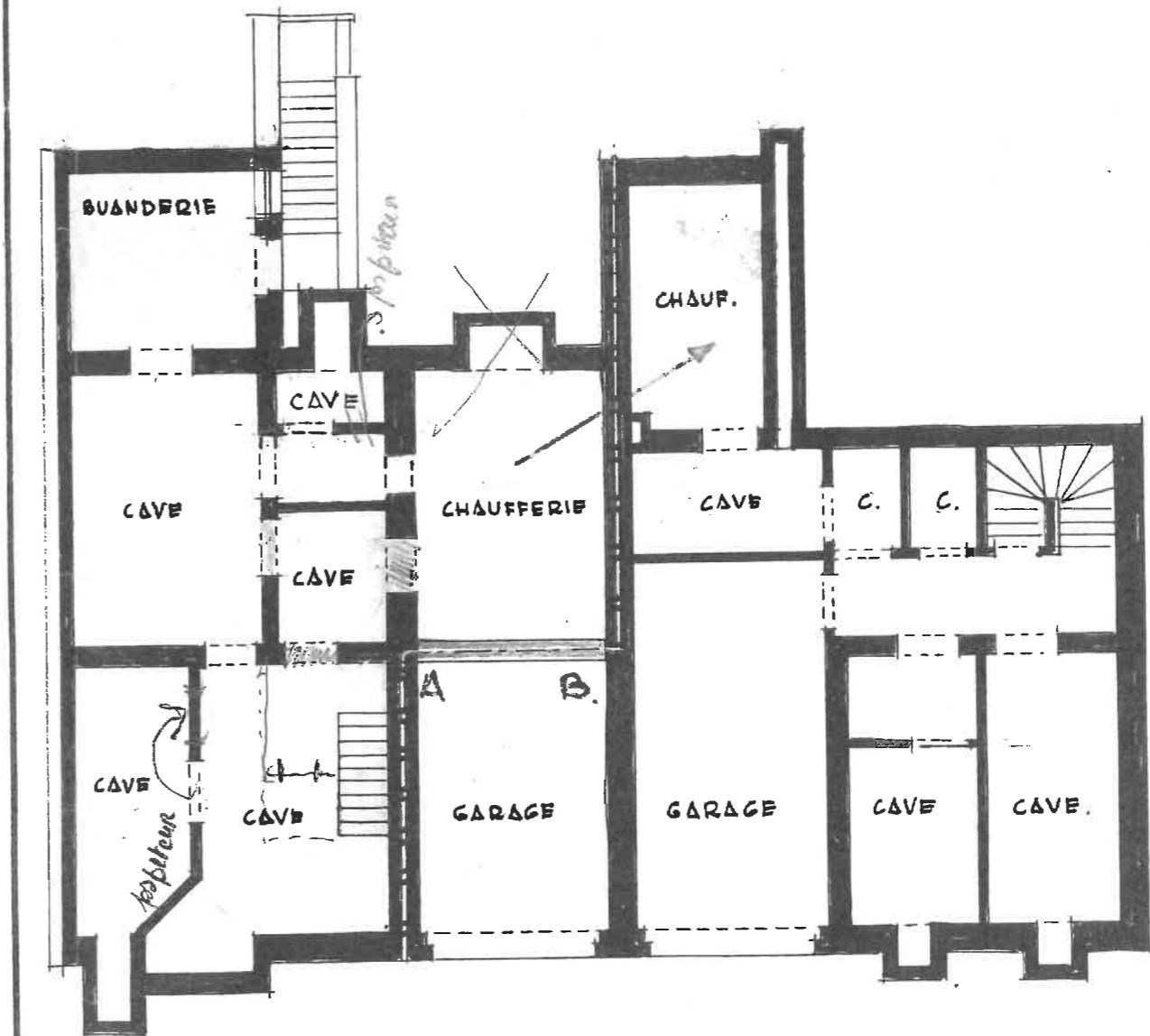
MUNICIPALITE DE WOLUWE SAINT PIERRE.
SECTION D.



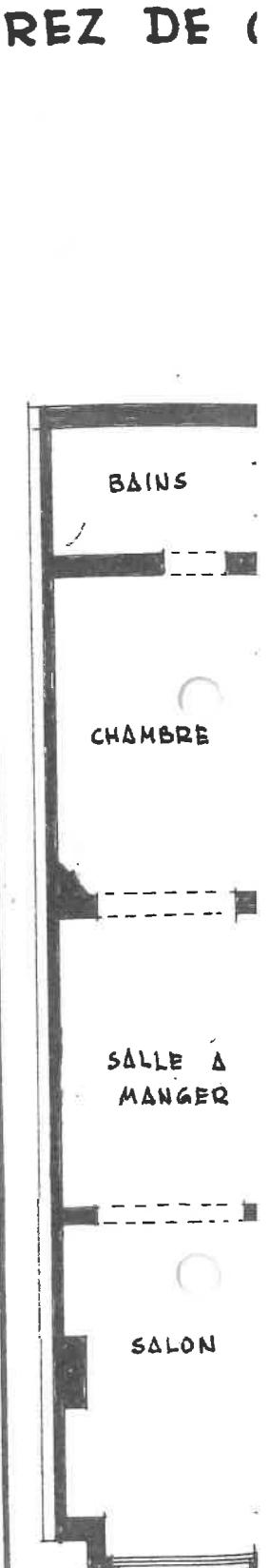
RUE DU BOIS.

ECHELLE 1/250.

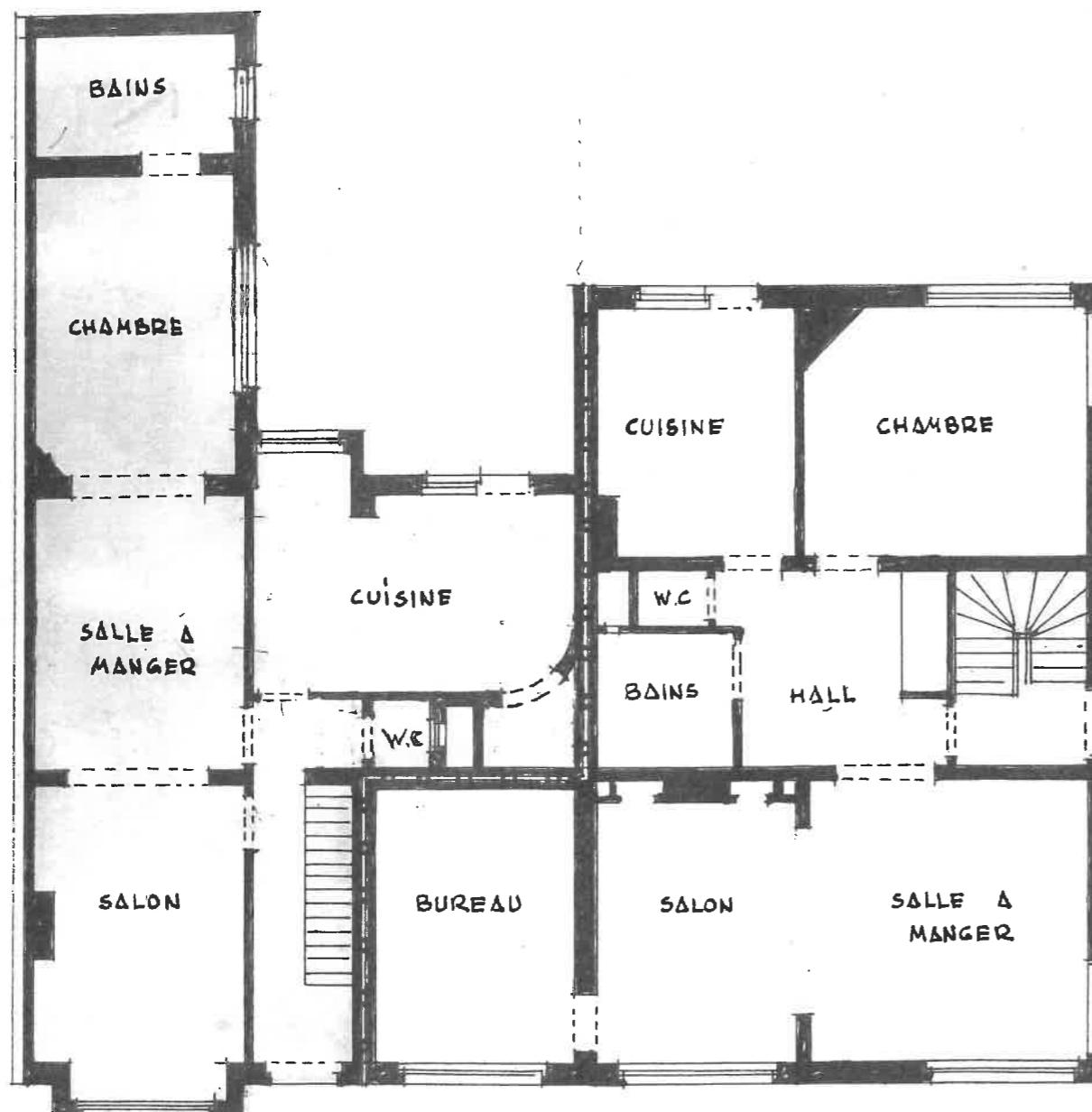
SOUS-SOLS.



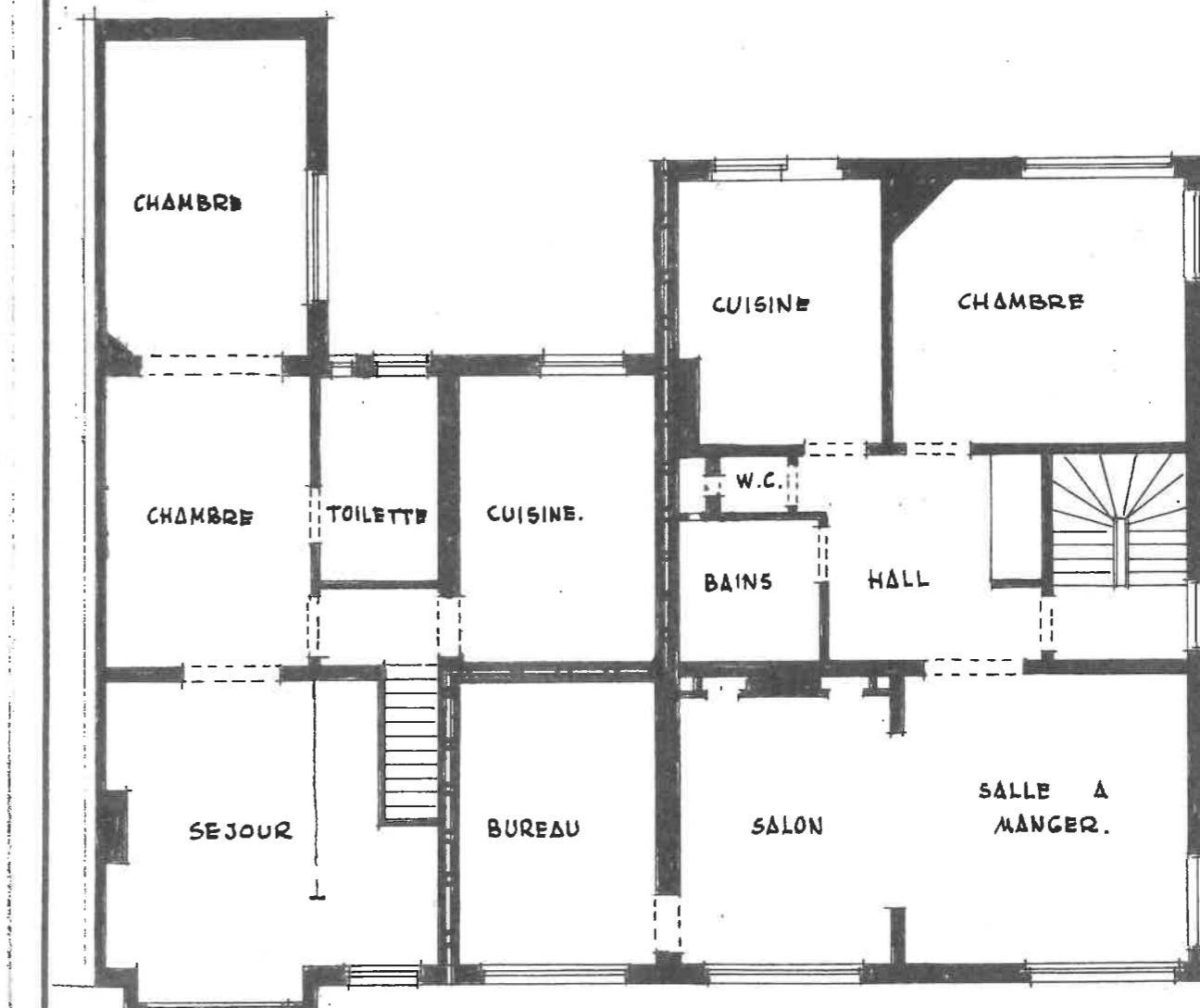
1/100.



REZ DE CHAUSSEE.

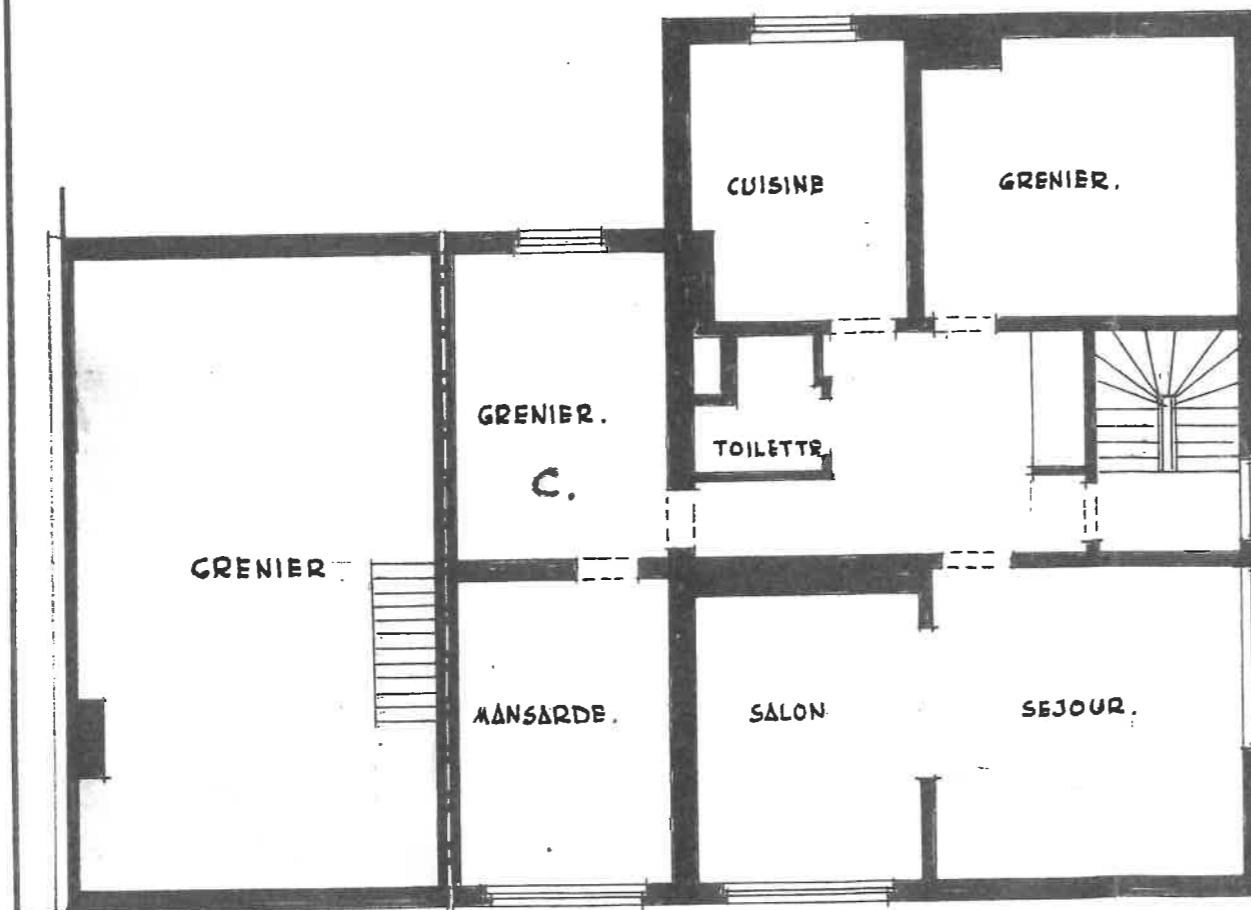
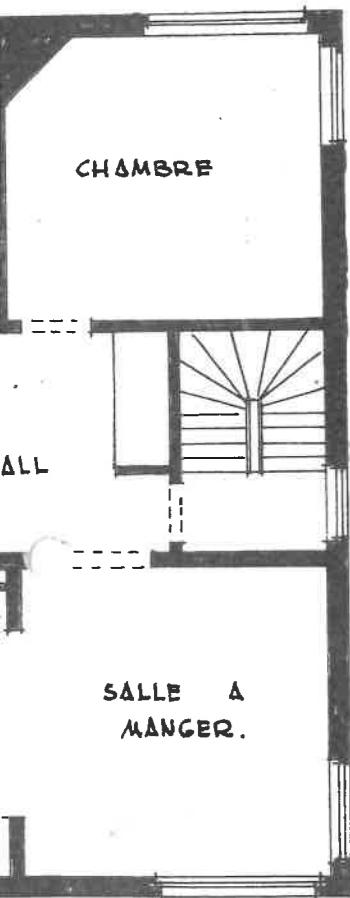


1er ETAGE



COMBI

COMBLES.



PROCES - VERBAL DE MESURAGE.

Je soussigné Max Hanotiau, géomètre-expert immobilier, légalement admis et assermenté par devant le tribunal de première instance séant à Gand, domicilié à Woluwe Saint Pierre, rue Nedzots n° 17,

Agissant à la requête de madame Christina Vanderborcht, demeurant à Woluwe Saint Pierre, rue au Bois n° 412,

Déclare avoir procédé au levé et au mesurage du bien décrit ci-après:

Commune de Woluwe Saint Pierre.

Une propriété sise rue au Bois n° 412, où elle présente un développement de façade de CINQ mètres (5,00 m.) telle qu'elle figure en rose au plan ci-contre et comprenant une maison d'habitation et un jardin.

La composition des différents niveaux de cette propriété est figurée aux plans ci-contre.

Cette propriété est connue au cadastre sous section D, n° 371^{y55} et partie du n° 371^{z55} et je l'ai reconnu contenir en superficie: DEUX ares TREIZE centiares SEPTANTE-NEUF dix-millièmes. (2 a. 13 ca. 79 dm.)

En foi de quoi j'ai dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir comme de droit, en mon domicile, le vingt avril mil neuf cent quatre-vingt.